

FORMULAIRE INDIVIDUEL – CANDIDATURE AU MANDAT DE DELEGUE
REGIONAL

NOM : _____

Prénoms : _____

N° Licence : _____

- ☐ (Cocher la case le cas échéant) Je postule à un mandat d'administrateur au Conseil d'Administration de la FFvolley pour l'olympiade 2024/2028.

Je soussigné(e) M/Mme _____ (NOM Prénom) déclare être candidat au mandat de délégué régional à l'assemblée générale de la Fédération Française de volley - Olympiade 2024/2028 pour représenter les groupements sportifs affiliés de la Ligue Régionale de Volley de Bretagne en qualité de (cochez une ou les deux cases) :

- ☐ Titulaire
☐ Suppléant

Je déclare sur l'honneur respecter les statuts, le règlement intérieur de la Fédération Française de Volley, ainsi que les statuts et le règlement intérieur de la Ligue Régionale de Volley de Bretagne pour ma candidature au mandat de délégué régional.

Dans ce cadre, je déclare également sur l'honneur respecter toutes les conditions d'éligibilité pour candidater au mandat de délégué régional de l'assemblée générale de la FFvolley et respecter les incompatibilités prévues aux statuts et au règlement intérieur de la FFvolley, notamment :

Pour être élu au mandat de délégué régional, titulaire ou suppléant, doit être régulièrement licencié (validation financière et administrative) :

- le jour du dépôt de la candidature dans un GSA de la Ligue Régionale concernée et,
- au cours de la saison sportive précédente ou au cours de deux saisons sportives sur les quatre saisons sportives précédant la date du dépôt de la candidature ;

(!)Le licencié FFvolley élu dans les instances dirigeantes d'un GSA, d'un organisme territorial, de la LNV ou de la FFvolley doit être titulaire d'une licence encadrement extension « Dirigeant. Pour le licencié qui ne figure dans aucune instance, une licence FFvolley (hors événementielle) est suffisante.

Le mandat de délégué régional est incompatible avec celui de membre du Conseil d'Administration de la FFvolley.

Le mandat de délégué régional est incompatible avec celui de membre du Conseil d'administration.

Toute personne ayant été élue « délégué régional » et membre du Conseil d'Administration sera automatiquement élue membre du Conseil d'Administration et le mandat de délégué régional sera à pourvoir.

Fait à _____

Le _____

Signature :

**ATTENTION, VOTRE CANDIDATURE EST A DEPOSER/ENVOYER/DOIT ETRE RECUE AVANT LE 9
novembre à 0 heures.**